



HAL
open science

Licence Administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration publique. 2010, Université Paris-Sud.
hceres-02035390

HAL Id: hceres-02035390

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035390>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Rapport d'évaluation d'une mention de licence Vague D

Université : UNIVERSITE PARIS 11 - PARIS-SUD
N° demande : S3100016713
Domaine : DROIT, ECONOMIE, GESTION
Mention : ADMINISTRATION PUBLIQUE

Appréciation générale :

La licence d'administration publique (LAP) est une troisième année de licence qui a pour objet de préparer les étudiants ayant déjà validé deux années d'études, licence Droit ou d'une autre spécialité (ex., Economie Gestion, Histoire, Lettres, BTS), aux concours administratifs de niveau Bac + 3, tout en leur délivrant un titre universitaire. Ces concours comprennent souvent des épreuves de culture générale et des épreuves de droit public et font appel à des qualités de synthèse, d'expression et d'argumentation : dès lors, le contenu de la LAP, fortement encadré par l'arrêté du 11 avril 1985, doit développer des compétences sur ces différents aspects. La LAP proposée par l'Université Paris 11 remplit ces différentes exigences réglementaires en proposant à la fois des cours de droit public et des entraînements à la dissertation, la note de synthèse ou l'oral. Dans un contexte de forte concurrence dans la préparation aux concours administratifs, la LAP proposée par la Faculté Jean Monnet envisage deux spécialisations originales, l'une dans la préparation des concours du secteur sanitaire et social, l'autre dans celle des concours de la justice et de la sécurité de l'Etat. Les parcours ainsi proposés correspondent effectivement aux projets les plus fréquents chez les étudiants préparant les concours administratifs. Il est en revanche difficile de savoir si ce projet sera concrétisé par des adaptations pertinentes de la licence à ces objectifs de spécialisation. En effet, cette spécialisée est évoquée dans le résumé de la mention, comme un « projet actuellement étudié », mais n'apparaît plus ensuite dans la description de la licence ; notamment, les aménagements de maquette qui seraient effectués ne sont pas exposés et ne peuvent donc être évalués.

Les points les plus forts :

1-	Analyse objective et lucide de la situation de la LAP, en situation de forte concurrence et projet de spécialisation en réponse à cette analyse.
2-	
3-	

Les points les plus faibles :

1-	Dossier succinct et incomplet, notamment sur la construction du projet de modification à l'étude.
2-	Peu de mesures d'accompagnement des étudiants, notamment en fonction de la filière d'origine.
3-	Faible place accordée aux compétences additionnelles.

Recommandations :

Il est vivement recommandé de renseigner de façon plus complète le dossier lors du prochain quadriennal.

Malgré le fort taux de réussite en 2008, des mesures d'accompagnement pourraient être proposées aux étudiants en difficulté et des cours de droit différenciés selon les filières d'origine pourraient faciliter l'intégration des étudiants non juristes.

La construction et le fonctionnement de l'équipe pédagogique pourraient être perfectionnés, particulièrement pour une formation pluridisciplinaire par nature.

Des enseignements obligatoires de langue étrangère pourraient être proposés.

Des outils de suivi du devenir des étudiants plus précis pourraient être mis en place.

Echelle d'appréciation (cf. feuille "Signification de la notation")

A+ : répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation ;

A : répond très bien ou bien aux critères d'évaluation ;

B : répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation ;

C : répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.

Notation (A+, A, B, C) : B